

---

# SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE

---

LETTRE D'INFORMATION - N° 49 - avril 2011

---

LA SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE - 14 RUE LIONNAISE - 49100 ANGERS

---

Association Loi 1901 affiliée à "La Sauvegarde de l'Anjou" et au "Comité Loire Vivante"

Abonnement 7,6 Euros

## Editorial

Dans l'excellente revue "Géosciences" de décembre 2010, publiée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (B.R.G.M.) et consacrée à la Loire, un article<sup>(1)</sup> traite de la géologie du bassin de la Loire. Il est indiqué que, voilà quelques 18000 ans, le niveau de l'océan se situait plus de 100 mètres plus bas qu'actuellement et qu'une des conséquences était que la Loire se jetait à quelques 30 km des côtes actuelles en empruntant trois vallées principales de 0,7 à 4 km de large et 60 mètres de profondeur. Depuis, elles ont été entièrement comblées par les sédiments, à l'exception de la Fosse du Croisic.<sup>(2)</sup>

A l'échelle des temps géologiques, 18000 ans, c'était hier. Sans remonter au big-bang, il faut se rappeler que les dinosaures, représentatifs des monstres de la préhistoire dans notre imaginaire, ont disparu voilà 65 millions d'années. La séparation des lignées des grands singes et des humains remonterait, selon les plus éminents spécialistes, à 8 à 10 millions d'années.

Les gravures pariétales de la vallée du Côa étaient réalisées voilà quelques 20000 ans et Lascaux date de 15 à 16000 ans.

Toujours dans le même article, il est indiqué qu'à l'échelle du siècle dernier, certaines régions du bassin de Loire (Touraine, Berry, Poitou, ...) se sont affaissées de quelques 0,75 mm/an et que d'autres, comme le Massif central, se sont soulevées de plus de 2 mm/an, dans le Velay. C'est insignifiant peut-on penser mais l'auteur rappelle qu'un déplacement de 0,5 mm/an équivaut à 500 m en 1 million d'années.

Les temps géologiques ne sont pas les mêmes que ceux de l'homme et ce bref regard sur un domaine qui nous est peu ou pas connu incite, en ces temps où il faut aller toujours plus vite, à un peu de modestie.

"Dar tiempo al tiempo", la sagesse de Cervantes.

Jacques Zeimert

(1) Pierre Nehlig: "Géologie du bassin de la Loire"

(2) Isabelle Thinson, Jean-Noël Proust, Fabien Paquet

## La digue insubmersible de Gohier (étude de Ferdinand Lachèse)

**Un adhérent de la Sauvegarde de la Loire angevine nous a communiqué le texte d'une étude sur la rupture de la digue insubmersible de Gohier, lors des inondations de 1866. Son auteur, Ferdinand Lachèse, était architecte du département de Maine-et-Loire de 1830 à 1864 et présenta son étude à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, fin 1866. Nous n'avons pas pu résister à vous proposer la lecture de l'essentiel de ce texte dont le style, parfois précieux, a le charme de cette époque. Les événements relatés et les enseignements et commentaires qui en sont déduits sont tout aussi intéressants.**

A quelques lieues de la ville d'Angers, sur la rive gauche de la Loire, se trouve l'une des plus petites et des plus pauvres communes de tout notre département, mais aussi l'une des plus heureuses et des plus dignes de fixer l'attention du voyageur, du philosophe, de l'artiste et de l'ami de la nature pure et tranquille. Sa population ne dépasse pas 260 âmes.

Mais si la commune est aussi petite et aussi pauvre que possible, où trouver une position plus charmante que celle occupée par le hameau de Gohier?

Ses maisons champêtres, entourées de jardins, dominent une vallée délicieuse, véritable Eden, où se trouvent réunis, dans un espace de quelques lieues carrées, tous les trésors de la campagne, un jour splendide, l'air le plus pur, une végétation luxuriante produisant, à profusion, les fleurs les plus belles, les fruits les plus savoureux, les arbres du plus beau port, aux essences les plus variées, où mille oiseaux divers viennent asseoir leurs nids et animer le paysage par la variété de leurs concerts.

Bien plus ce charmant hameau se trouvant séparé depuis des siècles, des grandes artères de la circulation publique, d'un côté, au sud par un coteau fort élevé dont la pente rapide s'opposait à la construction de chemins faciles; de l'autre, au nord par les eaux de la Loire, ses habitants ne furent troublés, dans leur quiétude, par aucun des événements politiques tels que les guerres de la Vendée et de l'Empire, les Cent-Jours, l'invasion étrangère, la Restauration et la révolution de 1830 qui, durant quarante années, ont occasionné tant d'agitations, de malheurs et de ruines, dans le reste de la France !

.....

Le gouvernement de Louis-Philippe ayant décidé la création des routes stratégiques, et demandé qu'une grande impulsion fut donnée à la viabilité du royaume, M. Gauja, préfet de Maine-et-Loire, fit connaître au Conseil général,

dans la séance du 31 août 1839, qu'il avait décidé plusieurs communes à voter des subventions pour la construction d'un système de ponts indispensables dans un pays traversé par un si grand nombre de rivières, pour relier entre elles les diverses voies de communication.

Dans la séance du 3 août 1841, M. Bellon, successeur de M. Gauja, assurait au même Conseil général que les ponts des Rosiers et de Saint-Mathurin, en amont de Gohier, et ceux de Chalonnès, de Montjean et d'Ingrandes, en aval, étaient en cours d'exécution sur la Loire. En effet, ces travaux marchèrent rapidement et, dès 1841, le pont de Saint-Mathurin, ainsi que la levée vers Saint-Rémy, formant le complément de la route départementale n° 21, furent livrés à la circulation. A partir de cet événement, il fut impossible de rester inactif; aussi, quelques années plus tard, entraînée par l'exemple et par la force des choses, la commune de Gohier suivit le mouvement général et renonça au calme d'autrefois; en conséquence, elle s'unit à ses voisines de Blaison, Saint-Sulpice, Saint-Saturnin et Saint-Jean-des-Mauvrets, dans le but de former un syndicat pour la construction d'une levée insubmersible, destinée à protéger les terres cultivées de leur fertile vallée, contre les débordements des eaux de la Loire. La commune de Juigné refusa de faire partie de ce syndicat. Cette levée fut exécutée dans les années 1846, 1847 et 1848; elle coûta plus de 300 000 fr, dont les deux tiers ont été payés sur les fonds du syndicat et un tiers par l'Etat.

Sa tête fut établie à 25,47 m au-dessus du niveau de la mer (prise à Marseille), à 13 mètres du lit du fleuve et suivant une courbe de 220 mètres de longueur avec un rayon d'environ 190 mètres, pour devenir une ligne droite, sauf quelques légères inflexions, dans tout le reste de son étendue, soit 7 700 mètres; sa longueur totale, de Gohier au Bois d'Angers, où elle s'arrête, étant de 7 920 mètres.

## La digue insubmersible de Gohier (étude de Ferdinand Lachèse)

Sa pente, comme celle de la Loire, est en moyenne de 0,25 m par kilomètre, et de 4,98 m à 2 mètres pour la totalité des 7 920 mètres. Le corps de cette levée est malheureusement formé d'emprunts faits au sol voisin, c'est-à-dire de sable, qui permet trop facilement l'infiltration des eaux. Elle présente, un ensemble composé de cinq parties;

1° d'un talus vers nord, d'une hauteur, en moyenne, de 3,40 m, revêtu d'un perré en moellons durs du coteau, avec escalier de dix-sept marches, pour descendre sur les terrains joignant le lit du fleuve ;

2° D'une chaussée de 3,20 m de largeur, élevée de 5,50 m au-dessus de l'étiage de la Loire, et de 3,47 m au dessus des terrains qui la joignent, et qui n'est ni pavée, ni macadamisée ;

3° D'un talus de 2,80 m de longueur, semé d'herbes diverses ;

4° D'une banquette de 3 mètres de largeur, située à 4,40 m en contrebas de la chaussée, et semée d'herbes diverses ;

5° Enfin d'un talus de 2,20 m de longueur (réduite), vers sud. Le tout occupant, en plan, une largeur de 12,80 m, sur une hauteur de 2,50 m.

Quels ont été les résultats de cette création dispendieuse? Avant la construction des ponts et des levées des Rosiers, de Saint-Mathurin, de Chalonnes, de Montjean et d'Ingrandes, en Maine-et-Loire seulement, les plus grandes crues de la Loire inondèrent les rues basses du hameau de Gohier, dans une hauteur de 1,10 m en 1843, 0,78 m en 1844, 0,25 m en 1845, 0,73 m en 1846; les eaux montèrent à ces mêmes hauteurs dans les champs situés au niveau de ces rues basses, pour arriver à zéro à une distance moyenne de 80 à 95 mètres du côté du coteau; puis elles se retirèrent, sans effort, comme elles étaient venues, en laissant un limon salubre sur les terres que les cultivateurs se gardaient bien d'ensemencer avant l'hiver, comptant sur la présence presque annuelle du débordement des eaux du grand fleuve.

Après l'achèvement de ces ponts et des levées qui en dépendent, les habitants de la vallée crurent qu'ils pouvaient avoir confiance dans la protection de leur digue, et jouirent durant sept à huit années de cette confiance, mais dès 1856, le 4 juin, les eaux de la Loire ayant atteint la hauteur de 5,30 m au-dessus de leur lit de sable, allaient passer par-dessus la tête de la digue, lorsque des infiltrations graves survinrent et furent bientôt suivies d'une rupture par laquelle un flot énorme se précipita dans le hameau et dans la vallée de Gohier, détruisant les récoltes et ensablant toutes les terres placées sur son passage.

Ce flot, d'une longueur primitive de 1,50 m à 2 mètres, mal combattu dans ses effets destructeurs, s'agrandit en peu de temps d'une manière considérable, en détruisant la digue dans une longueur de 59 mètres en amont, et de 141 mètres en aval. L'inondation des rues basses et des rez-de-chaussées de plusieurs des habitations atteignit la hauteur de 1,20 m (dépassant de 0,10 m les plus grandes crues connues avant la création des levées insubmersibles), les dommages éprouvés par les propriétés riveraines furent considérables, et pour rétablir la levée dans une longueur de 200 mètres, M. le préfet Vallon, dans un rapport soumis au Conseil général, dans sa séance du 20 août 1856, portait à 105 666 fr la somme nécessaire à demander au budget.

Depuis cette réfection, Messieurs, plusieurs années se sont écoulées sans fâcheux accidents.

En 1865, l'administration des ponts et chaussées, voulant donner plus de garantie à l'avenir, fit relever la chaussée de la digue de Gohier de 0,75 à 0,80 m, depuis la tête jusqu'à l'extrémité de la coupure de 1856, et fit remplir, non plus avec du sable, mais avec des terres végétales tassées avec soin et semées de luzerne, l'espace compris entre les deux sommets des deux talus, vers sud, de telle sorte que le profil de cette digue, dans la longueur de 142 mètres, ne présente plus que trois parties au lieu de cinq, à savoir : un talus, vers nord, de 6 mètres (réduits) de hauteur, perré, une chaussée de 3,90 m de largeur, et un talus de 9 mètres de longueur, semé de luzerne, vers sud.

Cependant, le vendredi 28 septembre dernier, la Loire, qui avait grandi de plus de deux mètres la veille, continua à s'élever de 0,04 m à 0,042 m par heure, en charriant d'énormes écumes.

Le samedi 29, les eaux montaient toujours, la pluie tombait avec force et sans intermittence, la population tout entière était dans l'inquiétude. MM. les Maires de Gohier et des communes voisines, à la tête de nombreux travailleurs, passèrent toute la journée du samedi, la nuit du samedi à dimanche et tout le dimanche à renforcer, au moyen de foin et de gros moellons de grès, les parties de la digue qui paraissaient les plus faibles, et particulièrement tout le talus en terre exécuté en 1865. En effet, il était facile de reconnaître les endroits où les secours étaient les plus indispensables, en marchant lentement sur ce talus, qui cédait sous les pas là où les eaux d'infiltration commençaient à se faire jour.

Dans la nuit, du dimanche au lundi 1<sup>er</sup> octobre, les travaux de défense continuèrent, le tocsin fut sonné pour prévenir

la population de la vallée de Gohier à Saint-Jean que tout faisait craindre une rupture de la levée dans le même endroit qu'en 1856 (la Loire ayant atteint comme à cette époque la hauteur de 5,30 m); les eaux remontaient dans cette vallée depuis le Bois d'Angers (où cesse la digue insubmersible), dans les terres cultivées et jusque dans les jardins de Gohier. Les populations de la rive droite, aussi fatiguées, aussi agitées que celles de la rive gauche, attendaient avec anxiété une catastrophe qui paraissait imminente, lorsqu'à neuf heures trois quarts du matin, une voix formidable annonça que la Bohalle et Saint-Mathurin étaient sauvés! Les eaux du fleuve, qui ne formaient qu'une seule nappe de la grande levée à celle de Gohier, venaient de se frayer un passage dans cette dernière, au droit du chemin Niveleau, vis-à-vis le bourg de Blaison, mais loin de ses habitations, à 1153 mètres de la tête de la digue, et à 1011 mètres du point de rupture en 1836. Ces eaux se précipitant dans la vallée d'une hauteur de 3,70 m déracinèrent les arbres, creusèrent le sol, emportèrent les pierres du perré à des distances de 55 à 60 mètres vers le sud, ensablèrent 19 250 mètres de champs cultivés et remontèrent dans la vallée, jusqu'au hameau de Gohier, où les jardins et les rues basses furent inondés à la hauteur de 0,85 m à 1,60 m.

Par un hasard providentiel, deux forts bateaux se trouvaient amarrés à la tête de la digue, au moment du sinistre; et leurs grandes voiles ayant été mises à la disposition du cantonnier chargé de la surveillance de cette digue et de plusieurs riverains, aussi dévoués que forts et adroits, ces voiles jetées en amont et en aval du flot, sur les parois de la digue, où elles étaient maintenues à l'aide de cordes et de pierres par les intrépides travailleurs, combattirent pied à pied la force des eaux, à ce point qu'au lieu d'arriver à la longueur de 200 mètres, comme en 1856, la brèche n'a pas dépassé 96 mètres.

Sous l'emplacement de la levée, le sol a été excavé de quatre à cinq mètres, et l'eau ne peut s'écouler d'un pareil bassin.

Le devis des travaux de réfection de cette levée porte la dépense, non compris la valeur des terres, à 32 000 fr. L'adjudication, fixée au 1<sup>er</sup> décembre dernier, a trouvé un adjudicataire, avec rabais de 5% sur le prix d'estimation.

.....  
La première dépêche télégraphique annonçant une crue dans la haute Loire, fera trembler à l'idée d'une nouvelle inondation. Et cependant, il faut payer les impositions dont est passible le fonds, puis la quote-part dans les dépenses d'entretien de la levée, puis la quote-part dans

## La digue insubmersible de Gohier (étude de Ferdinand Lachèse)

les réfections des ruptures!

Une telle situation deviendra bientôt intolérable si des mesures énergiques et précises ne sont pas adoptées, pour rassurer les populations sur leur avenir et sur la conservation de leurs propriétés.

Quelles doivent être ces mesures ?

Pour combattre efficacement un fléau, il est indispensable de connaître les faits qui l'ont fait naître, et jusqu'ici l'on est peu d'accord sur la cause des catastrophes qui font l'objet de cette étude, et qu'il importe de trouver.

.....  
Pourquoi donc, depuis 1846 jusqu'à 1866 les eaux de la Loire sont-elles devenues si terribles?

Faut-il croire que Dieu a ordonné aux eaux de nos fleuves de dévaster nos riches vallons pour punir les peuples des idées de philosophie et de progrès qui les animent, ainsi que des événements politiques qui ont rappelé nos troupes d'occupation de la Ville éternelle? Une telle pensée ne peut pas être admise ici, ni servir de base à la vérité que nous recherchons.

Mais un fait simple et positif nous permet de répondre comme suit à la question posée :

Lorsqu'en 1835 l'on pensa qu'il était utile de construire les levées ainsi que le pont de la Haute-Chaîne de notre ville (livré à la circulation en 1839, les ingénieurs ainsi que les constructeurs affirmaient que s'il était juste de reconnaître que le lit de la rivière allait se trouver réduit de moitié par les constructions projetées, la théorie démontrait que le courant devant augmenter en raison de la différence du débouché laissé à l'écoulement des eaux de la Maine, les voisins n'auraient pas à en souffrir.

Cependant la population du petit village de Reculée, composée de pêcheurs, et située en amont des ouvrages en question, ne consultant que son simple bon sens, ainsi que l'expérience que lui présentait chaque jour la vue des écluses de la Sarthe et de la Mayenne, celle population inquiète soutint que si le plan projeté était réalisé, il se formerait un comble qui inonderait ses demeures; mais comme elle n'avait plus le bon roi René pour faire prévaloir ses réclamations, les levées furent faites, et dès l'année suivante, il fallut ajouter deux et quatre marches aux rez-de-chaussées des maisons de Reculée, pour empêcher les eaux d'y pénétrer.

Eh bien, Messieurs, si, de ce fait, qui s'applique à une rivière minime si on la compare à la Loire, vous voulez bien reporter votre pensée sur tous les ou-

vrages cités plus haut, exécutés dans notre département, et dans tous les autres traversés par la Loire, depuis l'impulsion donnée en 1838 et 1839, par le Gouvernement, les Conseils généraux et les communes du royaume, vous reconnaîtrez avec moi que ces travaux sont la seule cause des désastres que nous avons trop souvent à déplorer, et que si l'on veut, ici, faire intervenir le nom de la Divinité, ce n'est que pour reconnaître que Dieu seul est la puissance et l'infailibilité même! En effet, suivant ses décrets, les eaux de la Loire devaient couler, sans entraves, du mont Gerbier à l'Océan, en suivant le cours et les limites qui leur étaient tracés. Aussi, durant des siècles, il en fut ainsi; mais il y a quelques centaines d'années, nos ancêtres construisirent sur la rive droite du grand fleuve une large levée devenue la route impériale n° 152. Les terres qu'elleisola de la Loire, et qui n'étaient que des espèces de marais, furent bientôt transformées en merveilleuses cultures. Ce riche pays, dont la superficie est d'environ 55160 hectares, fut bien vite occupé par une population de plus en plus grande, et reçut le nom de vallée de Beaufort.

Cependant l'établissement de cette digue insubmersible portait une grave atteinte à la liberté de la Loire qui s'irrita, plusieurs fois, et notamment dans les années 1361 - 1661 - 1707 - 1710 et 1711, qu'elle rompit la levée à la Chapelle-Blanche, et porta la ruine et la dévastation là où florissaient le bonheur et la richesse!

Ces leçons, répétées et sévères, auraient dû éclairer les gouvernements de la France et leur montrer combien il est dangereux de méconnaître les lois de la nature; mais non. Aveuglés sur les conséquences de leurs oeuvres, les ministres et les populations rivalisèrent de zèle, surtout depuis 1839, pour ajouter aux levées parallèles à la Loire des digues perpendiculaires à son cours, et assez étendues pour lui disputer une grande partie de son lit séculaire ! Reconnaissons donc enfin aujourd'hui les dangers de multiplier ainsi des obstacles au cours d'un grand fleuve, dont la marche régulière est, assurée par l'ingénieur sans égal, qui a fixé les lois immuables de l'univers !

.....  
Dans une lettre célèbre, écrite en 1856, de Plombières, au ministre des travaux publics, l'Empereur, voulant calmer les inquiétudes générales, a prescrit des études immédiates sur les moyens d'obvier, pour l'avenir, aux terribles catastrophes produites par les inondations et indiqué, comme sujets principaux de ces études, la construction de vastes réservoirs situés sur les affluents des rivières, de canaux dérivatifs, qui empêcheraient les eaux d'arriver simultanément dans les fleuves, et de déversoirs.

voirs situés sur les affluents des rivières, de canaux dérivatifs, qui empêcheraient les eaux d'arriver simultanément dans les fleuves, et de déversoirs.

Mais l'efficacité des réservoirs tels qu'on les pourrait établir n'est nullement démontrée;

La construction des canaux dérivatifs suffisants occasionnerait des dépenses impossibles;

Quant aux déversoirs, quels seraient les terrains condamnés à en recevoir les eaux? Dans quelles proportions colossales faudrait-il les calculer, lorsqu'il est démontré qu'en 1856, plusieurs levées rompues, entre Orléans et Tours, le 3 juin, n'ont pu servir à empêcher la rupture de la grande levée à la Chapelle, sur la rive droite, ainsi que l'inondation de la ville de Saumur et la rupture de la digue de Gohier, sur la rive gauche, dès le 4 juin, lendemain de ces premiers désastres !

Ces observations suffisent pour nous faire reconnaître combien, en pratique, les grands remèdes indiqués dans la lettre impériale présentent de difficultés, d'impossibilités même, et combien il est indispensable de s'arrêter à des projets, moins grandioses, mais le plus tôt possible efficaces et tels que ceux qui peuvent se résumer comme suit :

1° Obtenir du gouvernement de l'Empereur un décret qui défendrait formellement tout travail riverain de la Loire et des autres fleuves et rivières, toutes les fois qu'il aurait pour conséquence possible de réduire, en quoi que ce soit, les débouchés actuels de ces cours d'eau; 2° Obtenir du Gouvernement et des Chambres des crédits spéciaux qui permettraient :

- 1° de rehausser de 0,80 m à 1 mètre, et d'élargir en proportion, toutes les levées parallèles au cours de ces fleuves et rivières et construire, dans une largeur de 1,50 m à 2 mètres, un pavage, ou au moins un blocage, avec mortier de chaux hydraulique, se reliant avec la partie inférieure, et dans toute la longueur des perrés, pour empêcher les affouillements;

- 2° de remplacer toutes les levées construites perpendiculairement à ces fleuves et rivières, successivement, suivant les crédits disponibles, par des ponts non suspendus mais fixes et formés d'arches de la plus grande ouverture possible;

- 3° décider que, dans le plus bref délai, les sommes versées.....

(la suite du texte porte sur des considérations financières et budgétaires).

## Commentaires de la Sauvegarde de la Loire angevine

Du point de vue de la vie du fleuve et de la maîtrise de ses inondations, cette étude comporte des appréciations de bon sens et parfois des contradictions.

L'ouvrage dénommé digue par l'auteur est en fait une levée en ce sens qu'il n'isole la population qui est située derrière, tout au plus elle la protège des forts courants. L'auteur l'explique d'ailleurs en précisant que *"les eaux remontaient dans cette vallée depuis le Bois d'Angers"* c'est-à-dire depuis l'aval. Il y a, durant la dynamique de crue, une différence de niveau entre le lit du fleuve et la vallée située derrière la levée ce qui explique le déversement par-dessus sa tête et sa rupture.

Il évoque la faiblesse de l'ouvrage réalisé *"d'emprunts fait au sol voisin, c'est-à-dire de sable qui permet l'infiltration des eaux"* et reconnaît l'influence négative des levées qui ont été construites au cours des siècles avec leur effet négatif sur la hauteur d'eau en période de crue sans prendre conscience que vouloir isoler le Val de Gohier par une digue insubmersible aurait les mêmes effets négatifs en supprimant les champs d'expansion de la crue. Implicitement, il le reconnaît pourtant en indiquant que *"le 1er octobre 1866 La Bohalle et St-Mathurin étaient sauvés car le fleuve venait de se frayer un passage dans la levée de Gohier"*.

Avec une formulation inattendue sur la cause de ces désastres *"que si l'on veut, ici, faire intervenir le nom de la Divinité, ce n'est que pour reconnaître que Dieu seul est la puissance et l'infaillibilité même ! En effet, suivant ses décrets, les eaux de la Loire devaient couler, sans entraves, du mont Gerbier à l'Océan, en suivant le cours et les limites qui leur étaient tracées, etc."* Une reconnaissance savoureuse de l'importance des champs d'expansion des crues dont il ne prend pourtant pas conscience pour le val de Gohier. Avec sagesse, cependant, il reconnaît *"qu'il est impossible de songer à faire détruire les levées insubmersibles"* mais *"qu'il y a danger à multiplier les obstacles au cours d'un grand fleuve, dont la marche régulière est assurée par l'ingénieur sans égal qui a fixé les lois immuables de l'univers"*.

Pour conclure cette analyse et malgré les contradictions observées, Ferdinand Lachèse apparaît implicitement comme étant favorable à une Loire vivante. Il aurait pu être des nôtres !

---

## Brèves

### Expertise des seuils du Fresne-sur-Loire / Ingrandes.

Voies Navigables de France, qui est le maître d'ouvrage de ces seuils expérimentaux, a confié une mission d'expertise à la SOGREHA, décomposée en trois phases :

- Phase 1 : Diagnostic de l'état des ouvrages - sept. 2010 à avril 2011.

- Phase 2 : Etude de pistes de nouveaux aménagements venant en complément de ceux existants - avril 2011 à août 2011.

- Phase conditionnelle : étude détaillée des pistes ou options d'aménagement proposées - 10 mois à partir de septembre 2011.

Un comité consultatif d'expertise des seuils a été constitué et s'est réuni début avril.

La présentation des résultats de la première phase n'a fait que conforter les constats effectués par le GIP Loire estuaire durant tout le suivi fonctionnel des ouvrages qu'il a assuré.

Voir à ce sujet le bilan sur internet :

[www.loire-estuaire.org/diffusion/autres\\_documents\\_techniques.html](http://www.loire-estuaire.org/diffusion/autres_documents_techniques.html)

Il est évident qu'il faut attendre la fin des travaux de la deuxième phase pour apprécier quelle suite il convient de donner à cet ouvrage avec une vision multicritère du sujet. Ce ne sera pas simple.

En décembre 2006, la Sauvegarde de la Loire angevine avait écrit à la DIREN et au GIP : *"Le moment va venir de tirer les enseignements et les conclusions de cette opération, comme il se doit de toute expérimentation. A la réflexion, il semble que ces conclusions devraient émaner d'experts reconnus pour leur compétence et leur indépendance, de manière à ne pas faire l'objet de contestations ultérieures"*.

Peut-être faut-il regretter que ce "moment" vienne tardivement et que le recours à des experts indépendants n'ait pas été retenu. Entre un grand de l'ingénierie hydraulique française, dont la compétence n'est pas en cause mais la culture fortement aménageuse, et des universitaires et scientifiques spécialistes de l'hydrosédimentologie, le choix semblait devoir s'imposer.

## Brèves

### Le Plan de gestion du site val de Loire UNESCO

L'élaboration du plan de gestion du Val de Loire inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO arrivera prochainement à son terme. Il a fait l'objet d'une récente présentation à la Commission Supérieure des Sites et doit faire l'objet d'une ultime mise en forme avant d'être soumis à l'approbation de la prochaine conférence territoriale puis, ensuite, être approuvé par le préfet de Région Centre, au nom de l'Etat.

Il est donc raisonnable de penser qu'il sera accessible sur internet durant l'été. Ce document n'aura pas valeur réglementaire opposable aux tiers et la question qui se pose est de savoir comment il ne restera pas seulement un catalogue de vœux pieux. Pour reprendre un vocabulaire à la mode, cette feuille de route contient de précieuses indications pour veiller à ne pas dégrader ce qui fait la valeur universelle de ce site et lui permettre d'évoluer avec le souci de l'excellence.

Une piste envisageable serait qu'il soit un "porté à connaissance", c'est-à-dire qu'il représente la somme des informations d'intérêt général relatif à ce site UNESCO que tout aménageur doit prendre en compte lors de l'élaboration de ses projets, voir même des documents d'urbanisme.

Il n'en reste pas moins que l'usure du temps fait que tout document, qu'il soit plus ou moins contraignant, est oublié par négligence ou même volontairement. C'est un élément qu'il conviendra de prendre en compte pour une bonne gestion qui est d'autant plus difficile que ce site est immense.

Il faudra faire preuve de beaucoup de pédagogie, apporter assistance et conseil très en amont, assurer une surveillance des territoires car la somme de petites erreurs conduira inexorablement à la dégradation du site.

Une piste d'action pourrait être d'affecter à des territoires des acteurs de terrains, délégués de la mission val de Loire, pour être les animateurs d'une dynamique de gestion. Etre les gardiens du trésor sans être les gardiens d'un musée.

Place à l'imagination !

---

Lettre d'information éditée par La Sauvegarde de la Loire Angevine, 14 rue Lionnaise, 49100 ANGERS

association loi 1901 affiliée à "La Sauvegarde de l'Anjou" et au "Comité Loire Vivante"

Directeur de la publication : Jacques Zeimert président de La Sauvegarde de la Loire angevine

Rédacteur en chef : J. Zeimert - Impression : Welcome Service Copy - ANGERS

Dépôt légal : avril 2011 - numéro ISSN : 1760-0162

site internet : <http://www.sauvegarde-loire-angevine.org>